



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur,
concernant la police des chemins de fer
- Bruxelles, le 29 mars 2021 -**

Madame la Ministre,

Sous la précédente législature, votre prédécesseur avait pris des mesures visant à réformer le fonctionnement de la police des chemins de fer. Cette réforme n'a cependant été que partiellement achevée d'où la crainte d'un avenir incertain.

Outre le fait que la police des chemins de fer doit faire face à un manque accru d'effectif, d'autres inconnues telle que l'éventuelle suppression des postes satellites ont des effets négatifs sur cette filière. De plus en plus de policiers mutent vers d'autres services de la police fédérale.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Qu'en est-il de la réforme initiée par votre prédécesseur ?
- Quel est l'avenir réservé aux policiers des chemins de fer ?
- Combien de policiers manquent actuellement à cette unité ?
- Quid des postes satellites et le recrutement à l'arrêt pour ceux-ci ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

Concernant votre première question je souhaite rappeler que la spécialisation de la police des chemins de fer continue d'être développée par la police fédérale en concertation avec la commission permanente de la police locale. A ma demande des contacts ont été pris avec les différents chefs de zones de police concernés.

L'avenir des policiers de la police des chemins de fer sera évidemment toujours préservé. Il n'a jamais été question de remettre en question ou de rendre leur avenir incertain.

A la fin du mois d'avril 2021, l'on pouvait quand même constater que sur un tableau d'organisation de 591 personnes, 509 postes sont occupés.

Quant aux 2 services satellites prévus dans la spécialisation et assurant la fonctionnalité intervention exclusivement, ceux-ci ne sont pas en manque de policiers pour le moment.